

**PÔLE METROPOLITAIN
CAEN NORMANDIE MÉTROPOLE**

**Extrait du Registre des Délibérations
Du Comité Syndical
Séance du vendredi 25 juin 2021**

DCS20-2021

Le 25 juin 2021, à 12h, le Comité Syndical, régulièrement convoqué le 11 juin 2021, s'est réuni, dans sa composition prévue à l'article 4-1.3 des statuts du pôle métropolitain, à l'Hémicycle de la CU Caen la mer, à Caen, sur convocation adressée à ses membres par Monsieur Joël BRUNEAU, Président, qui préside la séance.

*Nombre de délégués en exercice
: 173*

Quorum requis : 58

Présents : 69

Pouvoirs : 28

Votants : 97

Excusés : 17

Étaient présents :

Communauté Urbaine Caen la mer : M. Romain BAIL, M. Joël BRUNEAU, M. Christian CHAUVOIS, Mme Sonia DE LA PROVOTE, M. Christian DELBRUEL, M. Fabrice DEROO, Mme Agnès DOLHEM, M. Xavier DUHAMEL, M. Sébastien FRANCOIS, Mme Maryse GENARD, M. Dominique GOUTTE, M. Daniel GUERIN, M. Xavier HAY, M. Nicolas JOYAU, M. Xavier LE COUTOUR, M. Benoît LEREVEREND, M. Richard MAURY, M. Jean-Marc PHILIPPE, M. Emmanuel RENARD, M. Thierry RENOUF, Mme Ghislaine RIBALTA, M. Pierre SCHMIT, M. Pascal SERARD, Mme Laurence TROLET, Mme Béatrice TURBATTE, M. Yannick GERNY (délégué suppléant), Mme Lydie VANDERCAMERE-DESMORTREUX (déléguée suppléante)

Communauté d'Agglomération Flers-Aglo : M. Omar AYAD, M. Michel DUMAINE

Communauté d'Agglomération Mont St Michel – Normandie : MME Catherine LEMONNIER

Communauté d'Agglomération Le Cotentin : M. Benoît ARRIVE, M. Olivier DE BOURSETTY, M. Patrick LERENDU, Mme Anna PIC

Communauté d'Agglomération Lisieux Normandie : Mme Danièle VESQUE, Mme Mireille DROUET (déléguée suppléante)

Communauté de communes Terres d'Auge : Mme Florence COTHIER, M. Yves DESHAYES

Intercom de la Vire au Noireau : M. Georges RAVENEL, M. Jean TURMEL, M. Gilles MALOISEL (délégué suppléant)

Communauté de communes Bayeux Intercom : Mme Mélanie LEPOULTIER

Communauté de communes Cingal – Suisse Normande : M. Eric DELACRE, M. Olivier GUILLEMETTE, M. Jacky LEHUGEUR, M. Didier MAZINGUE

Communauté de Communes Cœur de Nacre : M. Thierry LEFORT, M. Patrick LERMINE, Mme Anne-Marie PHILIPPEAUX

Communauté de communes Coutances Mer et Bocage : Mme Gisèle ALEXANDRE, M. David LAURENT

Communauté de Communes Granville Terre et Mer : M. Philippe LETENNEUR, M. Michel PEYRE

Communauté de Communes Normandie Cabourg Pays d'Auge : M. François VANNIER

Communauté de communes Pays de Falaise : M. Jean-Philippe MESNIL

Communauté de communes Pays de Honfleur-Beuzeville : Mme Catherine FLEURY

**ADHESION DE LA
COMMUNAUTE DE
COMMUNES ARGENTAN
INTERCOM
AU POLE METROPOLITAIN
CAEN NORMANDIE
METROPOLE**

Communauté de communes Vallées de l'Orne et de l'Odon : M. Michel BANNIER, M. Gilbert DUVAL, M. Bernard ENAULT, M. Alain GOBE, M. Rémy GUILLEUX, M. Hubert PICARD, Mme Martine PIERSELIA

Communauté de communes Val es Dunes : Mme Ann BAUGAS, Mme Sophie DE GIBON, M. Laurent DECLERCK, M. Dominique DELIVET, Mme Marie-Françoise ISABEL, M. Eric MARGERIE

Etaient excusés et avaient donné pouvoir :

Communauté Urbaine Caen la mer : Mme Léonie ANGOT-HASTAIN (pouvoir à M. Fabrice DEROO), Mme Hélène BURGAT (pouvoir à M. Joël BRUNEAU), M. Pascal JOUIN (pouvoir à M. Christian DELBRUEL), M. Michel LAFONT (pouvoir à Mme Béatrice TURBATTE), M. Laurent LAMY (pouvoir à M. Sébastien FRANCOIS), M. Laurent MATA (pouvoir à Mme Agnès DOLHEM), M. Aristide OLIVIER (pouvoir à M. Joël BRUNEAU)

Communauté d'Agglomération Mont St Michel – Normandie : M. David NICOLAS (pouvoir à Mme Sonia DE LA PROVOTE)

Communauté d'Agglomération Le Cotentin : M. Benoît ARRIVE (pouvoir à Mme Anna PIC), M. Yves ASSELINE (pouvoir à M. Olivier DE BOURSETTY), Mme Christèle CASTEIN (pouvoir à M. Patrick LERENDU), M. Arnaud CATHERINE (pouvoir à Mme Anna PIC), M. Jacques COQUELIN (pouvoir à Mme Odile THOMINET), Mme Manuel MAHIER (pouvoir à Mme Odile THOMINET), M. David MARGUERITTE (pouvoir à M. Patrick LERENDU)

Communauté d'Agglomération Lisieux Normandie : M. François AUBEY (pouvoir à Mme Danièle VESQUE), Mme Clotilde VALTER (pouvoir à Mme Danièle VESQUE)

Intercom de la vire au Noireau : M. Marc GUILLAUMIN (pouvoir à M. Georges RAVENEL)

Communauté de communes Bayeux Intercom : Mme Mélanie LEPOULTIER (pouvoir à M. Jacky LEHUGEUR)

Communauté de communes Cingal Suisse Normande : M. Pierre BRISSET (pouvoir à M. Jacky LEHUGEUR)

Communauté de communes Cœur de Nacre : M. Philippe CHANU (pouvoir à M. Thierry LEFORT)

Communauté de communes Domfront Tinchebray Interco : M. Bernard SOUL (pouvoir à M. Omar AYAD)

Communauté de communes du Pays de Falaise : Mme Clara DEWAELE-CANOUEL (pouvoir à M. Jean-Philippe MESNIL)

Communauté de communes Val es Dunes : M. Claude FOUCHER (pouvoir à M. Eric MARGERIE)

Communauté de communes Villedieu Intercom : M. Freddy LAUBEL (pouvoir à M. Patrick LERMINE), M. Charly VARIN (pouvoir à M. Olivier DE BOURSETTY)

Communauté de communes Isigny Omaha Intercom : M. Eric BARBANCHON (pouvoir à M. Thierry LEFORT)

Conseil Départemental de l'Orne : M. Alain LAMBERT (pouvoir à Mme Sonia DE LA PROVOTE)

Etaiént excusés :

Communauté Urbaine Caen la mer : Mme Nathalie ROYE

Communauté d'Agglomération Flers Agglo : M. Yves GOASDOUE

Communauté d'Agglomération Mont St Michel – Normandie : Mme Angélique FERREIRA

Communauté d'Agglomération Le Cotentin : M. Antoine DIGARD (délégué suppléant), M. Gilbert LEPOITTEVIN (délégué suppléant)

Communauté d'Agglomération Lisieux Normandie : Mme Angélique PERINI, M. Dany TARGAT, Mme Françoise FROMAGE (déléguée suppléante)

Communauté de communes Cœur de Nacre : M. Jean-Luc GUINGOUAIN

Communauté de Communes Granville Terre et Mer : Mme Annaïg LE JOSSIC

Communauté de communes Vallées de l'Orne et de l'Odon : M. Jean-Luc MOTTAIS

Communauté de communes Val es Dunes : Mme Alexandra BOUTROIS, M. Patrice MARTIN, Mme Nathaly MONROCQ, M. Philippe PESQUEREL

Conseil Départemental du Calvados : M. Hubert COURSEAUX, M. Patrick JEANNENEZ

ADHESION DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES ARGENTAN INTERCOM AU POLE METROPOLITAIN CAEN NORMANDIE METROPOLE

Exposé :

Par arrêté préfectoral daté du 17 mars 2015, le Pôle métropolitain dénommé Caen Normandie Métropole a été créé en application des articles L. 5212-16, L.5731-1, L.5731-2 et L.5731-3 du Code général des collectivités territoriales.

Un Pôle métropolitain est constitué d'EPCI et, s'ils le désirent, de Départements et de la Région. Il prend la forme d'un syndicat mixte à la carte, solution qui permet à chaque EPCI de ne participer qu'aux seuls travaux intéressant directement son territoire et sa population.

Le Pôle métropolitain est un élément fondamental d'un développement équilibré et solidaire de la Normandie. Il permet :

- de traiter à des échelles pertinentes des sujets d'intérêt métropolitain en partageant une vision et en définissant une stratégie commune ;
- de coordonner entre ses membres des actions métropolitaines, définies dans le cadre d'un programme de travail triennal, dans le but d'améliorer la compétitivité du territoire ;
- de porter une solidarité de développement entre les territoires membres au bénéfice des habitants ;
- de partager des bonnes pratiques et de les décliner à l'échelle du Pôle métropolitain ;
- d'accroître l'attractivité et le rayonnement du territoire.

L'adhésion aux affaires portant sur les actions métropolitaines dites de « Réseau » est de 0,10€ / habitant DGF / an.

Lors du conseil communautaire du 8 juin 2021, la Communauté de communes Argentan intercom a délibéré pour demander son adhésion au Pôle Métropolitain Caen Normandie Métropole.

Proposition :

Il est proposé au comité syndical de délibérer sur l'adhésion de la Communauté de communes Argentan intercom au Pôle métropolitain Caen Normandie Métropole.

Vote :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'Arrêté Préfectoral en date du 17 mars 2015 autorisant la constitution du Pôle métropolitain Caen Normandie Métropole au 1er avril 2015,

Vu l'Arrêté Préfectoral en date du 5 juillet 2019, autorisant l'extension du Pôle métropolitain,

Vu les Statuts du Pôle métropolitain Caen Normandie Métropole,

DCS20-2021 : Adhésion de la CC Argentan Intercom au Pôle Métropolitain Caen Normandie Métropolitain

Considérant la vocation du Pôle métropolitain Caen Normandie Métropole à s'étendre dans le cadre d'un fonctionnement en réseau,

Vu la délibération de la Communauté de communes Argentan intercom en date du 8 juin 2021,

Le comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés par ses membres présents ou représentés, dans les conditions de majorité qualifiée requises (2/3 des membres) définie par les Statuts :

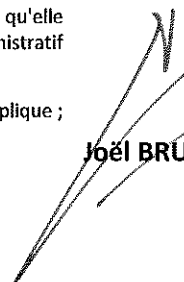
- **ACCEPTE** l'adhésion de la Communauté de communes Argentan intercom au Pôle métropolitain Caen Normandie Métropole.
- **DIT** que cette délibération sera transmise en Préfecture, à la Trésorerie Caen Municipale, aux EPCI et Départements membres actuels du Pôle métropolitain et à la Communauté de communes Argentan intercom.

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de la publication, d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif compétent ou d'un recours gracieux auprès du président du syndicat mixte, étant précisé que celui-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un délai de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite pourra elle-même être déférée au tribunal administratif dans un délai de deux mois.

Pour une délibération relevant du contentieux électoral, l'article R 119 s'applique ; recours dans un délai de cinq jours.

Pour extrait conforme,

Le Président


Joël BRUNEAU



Envoyé en préfecture le 06/07/2021

Reçu en préfecture le 06/07/2021

Affiché le



ID : 014-251403184-20210625-DCS20_2021-DE